

Prévention des risques en Travail en hauteur tous type avec échafaudages fixe et roulant (selon les recommandations R408,R430, R431,R433, R457 et 486)

Modalités pédagogiques

Durée : 21 heures, 3 jours

Horaires : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Lieu : Voir convention

Participants : 1 mini – 10 max

Dates : Voir convention

Niveau : Initiation

Présentation de la formation

Cette formation vous permettra d'identifier et d'évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser, la règlement des différents types de travail en hauteur, de l'échafaudages roulant en passant par le fixe, le harnais , la nacelle, l'échelle , la PIRL, l'escabeau, ligne de vie, point d'encrage , etc..

Objectifs de fin de formation

A la fin de la formation l'apprenant sera capable de :

- Identifier et évaluer les risques de chute
- Maîtriser les principes de sécurité
- Reconnaître les moyens de protection appropriés et utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)
- Savoir réaliser une analyse des risques et trouver les solutions techniques adaptées pour y remédier
- Savoir faire les différents types de contrôles réglementaires obligatoires
- Savoir monter et vérifier tous les types d'échafaudages

Public visé et Prérequis

Public visé :

Toute personne appelée à effectuer au cours de son travail, des missions ou des travaux en hauteur.

Prérequis :

Être médicalement apte au travail en hauteur et avoir une bonne maîtrise de la langue française.

PASSPRO

86 rue Pierre et Marie Curie 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Courriel : fw@passpro.fr – Tél : 09.51.04.21.45

N° d'enregistrement 76 66-02012-66 Auprès de la Préfecture de la région Occitanie

Siret : 821 373 677 00029 - Ape : 7022Z

Conditions d'admissibilité

Le niveau de connaissance des stagiaires sera évalué avant la formation via un questionnaire réalisé par le formateur.

Objectifs et contenus pédagogiques par demi-journée

Jour 1

Matin

Les règles de la protection antichute

- Que dit la loi ?
- Quelles sont les normes ?
- Quelles sont les obligations de formation ?

Les catégories d'équipements de protection individuelle

- Le système de retenue
- Le système d'arrêt des chutes

Les composants d'un système individuel de protection antichute

- Le point d'ancrage ou d'amarrage
- Le système de liaison
- Le système de préhension du corps
- Facteurs de chute et tirant d'air
- Notion de ballant
- L'accès au travail, le poste de travail et la solution d'évacuation

Après-midi

La connaissance du matériel

- Les critères de choix du harnais antichute.
- Le choix d'une longe de maintien au travail
- Le choix d'une longe d'assujettissement
- Le choix d'une longe antichute
- Les différents dispositifs antichute hors longues
- Le matériel d'évacuation et d'ascension
- Le choix des connecteurs
- Connaissances des ancrages mobiles
- Connaissances des ancrages fixes
- Connaissance des lignes de vie horizontales

Les règles de contrôle du matériel de travail en hauteur (échafaudage, échelle, escabeau, PIRL, etc..)

PASSPRO

86 rue Pierre et Marie Curie 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Courriel : fw@passpro.fr – Tél : 09.51.04.21.45

N° d'enregistrement 76 66-02012-66 Auprès de la Préfecture de la région Occitanie

Siret : 821 373 677 00029 - Ape : 7022Z

- Que dit la loi ?
- Quelles sont les normes ?
- Quelles sont les obligations ?

Les catégories d'équipements ainsi que le type d'utilisation

- Les échelles
- Les escabeaux
- Les échafaudages fixes ou roulants
- Les différents types de gardes corps
- Les moyens de préventions et de protection en fonction des missions et de la durée
- Les moyens d'accès en toiture

Jour 2

Matin

Les différents types contrôle du matériel (journalier, trimestriel, semestriel, annuel)

- Les critères de contrôle du harnais antichute.
- La vérification d'une longe de maintien au travail
- La vérification d'une longe antichute
- La vérification des différents dispositifs antichute hors longues
- La vérification du matériel d'ascension
- La vérification des connecteurs
- La vérification des ancrages mobiles
- La vérification des ancrages fixes
- La vérification des lignes de vie horizontales
- La vérification du matériel sur le chantier
- Le contrôle et la vérification de l'échafaudage ou des gardes corps avec signature du PV journalier

Généralités sur les risques de travail en hauteur

- Evaluation des risques et incidence sur le comportement
- Règles de sécurité découlant des dangers du travail en hauteur, les personnes intervenantes, les zones d'environnement et de balisage de chantier, les documents écrits, l'intérêt de la sécurité et de la prévention des risques

Après-Midi

Règlementation

- Règlementation des travaux en hauteur R 408 et R457
- Définition des savoir-faire associés aux normes
- Suivi et traçabilité
- Document à produire et responsabilité
- Différents types de contrôle du matériel
- Calcul de charge des plateaux
- Calcul de descente de charge sur les pieds
- Savoir réaliser un calage et comprendre les contraintes terrain

Opérations de mise en pratique réglementaire

- Analyse des besoins sur un chantier
- Réalisation d'un plan simplifié pour valider la solution et dresser la liste du matériel et du personnel nécessaire
- Calcul de descente de charge par pied sur la structure
- Calcul de charge du platelage par niveau avec une charge maxi à 150% par travée
- Travaux de montage d'un échafaudage
- Réalisation de la répartition des efforts avec points d'attaches
- Vérification de l'échafaudage une fois monté
- Réalisation d'un PV de réception
- Réalisation d'un document pour autorisation d'accès sur l'échafaudage
- Modification de l'échafaudage avec contrôle journalier

Jour 3

Matin

Opérations de mise en pratique

- Modification de la structure de l'échafaudage pour s'adapté à des contraintes chantier suivi d'une réception de modification avec contrôle
- Démontage de l'échafaudage
- Rangement des éléments après contrôle pour traçabilité du matériel et des éléments après numérotation sur un registre ou un document à conserver par l'entreprise

Après-Midi

- Mise en pratique suite et fin
- Quizz
- Point sur les réglementations du travail en hauteur
- Point sur les EPI et le matériel mis à disposition et améliorations possible réglementaire
- Obligations réglementaires et traçabilités avec document qui doivent être mis en œuvre dans l'entreprise
- Réponse aux questions et aux problématiques

La sécurité lors des opérations de travail en hauteur sur échafaudage roulant**Conduite à tenir en cas d'incident et/ou d'accident****Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre****Moyens pédagogiques :****PASSPRO**

86 rue Pierre et Marie Curie 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Courriel : fw@passpro.fr – Tél : 09.51.04.21.45

N° d'enregistrement 76 66-02012-66 Auprès de la Préfecture de la région Occitanie

Siret : 821 373 677 00029 - Ape : 7022Z

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation alternera théorie et pratique avec des exercices, cas pratiques et mises en situation.

Supports : Un support de cours sera remis à chaque apprenant.

Moyens techniques :

Moyens mis à disposition : Salle équipée de tables et chaises, connexion internet, vidéoprojecteur ou projection des supports sur un écran LCD

Matériel requis : Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour le travail en hauteur : chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, harnais de sécurité, liaison antichute (longe, corde, antichute à rappel automatique...), gants.

Modalités d'évaluation

Avant la formation : une évaluation en ligne sur le positionnement du stagiaire

Pendant la formation : exercices, quiz, QCM et mises en situation tout au long de la formation pour tester vos connaissances et évaluer votre progression.

En fin de formation : un questionnaire à choix multiple permettra de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

Critère d'évaluation :

- Un score de 60% de bonnes réponses doit être obtenu pour la validation des acquis.

Après la formation : une évaluation est réalisée à 6 mois pour évaluer l'impact de la formation sur la pratique professionnelle du stagiaire.

Moyens d'encadrement

Formateur spécialisé en sécurité et santé au travail depuis plus de 10 ans.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuille d'émargement par demi-journée signée par chaque stagiaire et par le formateur
- Remise d'une attestation d'assiduité individuelle à la fin de la formation

Appréciation des résultats :

- Évaluation formative continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation



Sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous souhaitons que tout le monde puisse bénéficier et accéder à nos formations. C'est pourquoi, notre organisme de formation vous propose d'étudier les possibilités d'aménagement au cas par cas. Pour cela merci de contacter le Référent Handicap au 09 51 04 21 45 ou par mail à handicap@passpro.fr.

PASSPRO

86 rue Pierre et Marie Curie 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Courriel : fw@passpro.fr – Tél : 09.51.04.21.45

N° d'enregistrement 76 66-02012-66 Auprès de la Préfecture de la région Occitanie

Siret : 821 373 677 00029 - Ape : 7022Z